

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 42962

#### Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'inquiétante situation des communautés chrétiennes du Proche-Orient et du Moyen-Orient du fait de la dramatique détérioration des conditions de vie imposées dans leurs pays aux non-musulmans par des extrémistes. En effet, les « chrétiens d'Orient » subissent de plus en plus de brimades, de persécutions voire d'attentats, notamment dans la pratique de leur culte, qui les contraignent parfois à devoir choisir entre la conversion forcée, l'exil et la mort. Il souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de préserver la sécurité des populations chrétiennes présentes dans ces pays à majorité musulmane, ainsi que leur liberté de culte. Il lui demande également de lui indiquer les initiatives que la France entend prendre en tant que membre permanent du conseil de sécurité des Nations-unies.

#### Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. C'est pourquoi la France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans cette politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du conseil de sécurité des Nations unies leur soit adressée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France agit régulièrement pour que le conseil affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens, elle l'a fait à nouveau dernièrement à l'occasion des conclusions du conseil affaires étrangères du 21 août qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient en cette période cruciale et elle demeurera vigilante et mobilisée quant à leur situation. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.

#### Données clés

Auteur : M. Claude Sturni

Circonscription: Bas-Rhin (9e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE42962

Numéro de la question : 42962 Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères Ministère attributaire : Affaires étrangères

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>19 novembre 2013</u>, page 11892 Réponse publiée au JO le : <u>10 décembre 2013</u>, page 12885